

LE JOUR, 1945
14 Juillet 1945

LA LOI DES NATIONS

La déclaration liminaire de la Charte des Nations Unies, grave comme un acte de foi, solennelle comme les premières mesures d'une symphonie, il faut se la répéter pour le réconfort de cette génération meurtrie et pour dilater le cœur de nos enfants :

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES RESOLUS

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET A CES FINS

A pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

A unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux Institutions Internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ;

AVONS DECIDE D'ASSOCIER NOS EFFORT POUR REALISER CES DESSEINS.

On n'avait jamais mis dans l'aridité de la politique et dans les entreprises des nations, autant de vertu et de poésie. Mais, la vraie poésie ne peut être que sagesse. A peine veut-on exprimer des sentiments nobles et profonds, une ardeur secrète de l'âme, à peine veut-on manifester à d'autres hommes des dispositions à la solidarité, à la charité et à l'amour, qu'il faut que le ton s'élève.

De grandes pensées, de nobles décisions appellent un vocabulaire plus pur que les proses courantes, plus simple aussi que la terminologie obscure, pesante et compliquée qui dissimule les intentions impures.

On ne sait quels mots choisir dans cet ensemble de vocables harmonieux pour les ennoblir encore d'une préférence, pour leur donner le pas sur les autres mots.

Depuis qu'il y a des hommes, des langues, des nations et des empires, on ne s'était pas exprimé de façon plus digne et plus humaine.

A travers les catastrophes les plus inouïes, il reste donc que l'ascension de l'humanité demeure le but des peuples et que les créatures prodigieuses et chétives que nous sommes, (plus de deux milliards d'hommes sur cette terre, qui seront peut-être dix ou vingt milliards un jour) appellent, au-delà d'une crise de croissance sans exemple, l'épanouissement de leurs libertés, de leurs espérances et de leurs amours.

Les hommes de loi qui discuteront ces textes, s'arrêteront-ils à la beauté du vocabulaire ? S'élèveront-ils au-dessus d'une sèche analyse pour aller jusqu'aux profondeurs du cœur humain, pour joindre eux aussi à la notion du droit, la notion de fraternité sous les formes sensibles dont tout à coup elle se revêt ?...

Il faudra revenir maintes fois, avec l'univers entier, sur la Charte des Nations-Unies, cette « loi des nations » plus considérable que tous les monuments juridiques du passé. Bornons-nous pour l'instant, à saluer cet appel à la vie, cette exaltation à laquelle nous avons eu, par nos représentants à San-Francisco, le bonheur de participer.